



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2340

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2340**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat a été créé par le décret n° 2015-273 du 11 mars 2015, suite à la création de la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015.

Ainsi, l'OPH Lyon Métropole habitat est un établissement public à caractère industriel et commercial, compétent en matière de gestion, de promotion et de financement des logements sociaux. Son fonctionnement et son organisation sont régis par le code de la construction et de l'habitation (CCH).

L'OPH Lyon Métropole habitat est rattaché à la Métropole, compétente dans le domaine de l'habitat.

Il gère 32 000 logements, contribuant ainsi à loger près de 65 000 personnes dont 5 700 en résidences spécialisées (personnes âgées, logements étudiants, etc.).

II - Modalités de représentation

L'effectif du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat est de 27 membres qui sont désignés dans les conditions prévues au IV de l'article L 421-8 du CCH de la manière suivante :

a) - désignation des 17 représentants de la Métropole de Lyon au conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat :

- . 6 élus métropolitains,
- . 3 personnes qualifiées (*) élus d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du ressort de compétence de l'OPH mais n'ayant pas la qualité de Conseiller métropolitain,
- . 6 autres personnes qualifiées (*),
- . 2 représentants d'associations d'insertion ;

b) - désignation par les institutions professionnelles concernées :

- . 1 représentant de la Caisse d'allocations familiales du département du Rhône,
- . 1 représentant de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Rhône,
- . 1 représentant au sein des collecteurs du 1 % patronal,
- . 2 représentants des syndicats les plus représentatifs dans le département du Rhône ;

c) - désignation par les locataires :

. 5 représentants.

(*) Personnes qualifiées dans l'un au moins des domaines de l'urbanisme, du logement, de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'aspect financier de ces politiques ou des affaires sociales.

Par délibération n° 2015-0358 du 11 mai 2015, n° 2016-1247 du 30 mai 2016, n° 2016-1496 du 19 septembre 2016 et n° 2017-2007 du 11 septembre 2017, le Conseil de la Métropole a procédé à la désignation de ses représentants au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat :

a) - les Conseillers métropolitains (6) : M. Michel LE FAOU, Mme Corinne CARDONA, Mme Sarah PEILLON, M. Martial PASSI, M. Stéphane GUILLAND, M. Michel DENIS,

b) - les personnes qualifiées (9) : M. Jean-Claude TALBOT, Mme Mima HAJRI, Mme Saliha PRUD'HOMME LATOUR, M. Alain JEANNOT, Mme Elodie AUCOURT, M. Patrick BOUJU, M. Christophe DESVIGNES, Mme Fabienne CRESCI, Mme Marie-Claude LOUEMBE,

c) - les représentants des associations d'insertion suivantes (2) : Mme Marie-Laurence MADIGNIER (ADAPEI du Rhône) et M. Christophe PERRIN (Habitat et humanisme).

Monsieur Martial Passi et madame Elodie Aucourt ayant souhaité démissionner de leur représentation au sein du conseil d'administration, il y a lieu de désigner :

- 1 membre du Conseil de la Métropole,
- 1 personne qualifiée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne, pour représenter la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, pour la durée du mandat en cours :

- a) - un-e conseiller-ère métropolitain-e : madame Nathalie FRIER,
- b) - une personne qualifiée : madame Claire BOCQUET.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.